Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 083-218300291-20260605-2026_06_16-DE

2026-06/16

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CALLIAN**

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François CAVALLIER
**Présents** : François CAVALLIER, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Sophie LOPEZ, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Pascal MONTLAHUC, Christiane TANZI, Philippe VERCHER, Emilie REBUFFEL, Donat BERTOZZI, Stéphanie FOULON, Basile TESTARD, Marie BOISNET, Eric JACOBI, Marie-Joële FOURNEL, Olivier MONERY.
**Absents excusés** : Marie MEYER (Pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Cécile AUTRAN (Pouvoir à Marie-Joële FOURNEL), Jean-Christophe CHAUTARD (Pouvoir à François CAVALLIER), Jean-Claude RENUCCI (Pouvoir à Pascale AUGUET-OTTAVY), Sandrine BUIRON (Pouvoir à Stéphanie FOULON), Timothée KOENIG (Pouvoir à Jacques BERENGER), Bérengère GINOUX (Pouvoir à Sophie LOPEZ), Karine CACHELEUX (Pouvoir à Marie BOISNET).
**Absents** : Néant
**Secrétaire de séance** : Sophie LOPEZ

***PRESENTS*** *: 19* ***VOTANTS*** *: 27*

---

**CREATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES**

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment son article L. 313-1 ;

**Considérant** que les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et que les communes de 2 000 habitants et plus ont la possibilité de recruter sur un emploi fonctionnel un directeur général des services.

**Monsieur le Maire expose au Conseil municipal** qu'il est nécessaire de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services, afin de diriger l'ensemble des services de la collectivité et d'en assurer la coordination, sous l'autorité du Maire.

L'emploi fonctionnel est en principe occupé par un fonctionnaire placé en position de détachement sur ce poste.

Monsieur le Maire précise que le détachement sur l'emploi fonctionnel peut prendre fin dans le respect des règles mentionnées à l'article L.544-1 du Code général de la fonction publique.

Le Conseil municipal, **ouï l'exposé du Maire** et après en avoir **délibéré à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la **création** du poste précité à temps complet et relevant de la catégorie A ;

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 083-218300291-20260605-2026_06_16-DE

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent recruté seront inscrits au budget de la commune, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Délibéré à Callian, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

La secrétaire de séance




